

Script de la vidéo « Les missions d'un CDAS »

Christine Chauvin, responsable d'équipe CDAS Rive Droite – Brest : Un Centre départemental d'action sociale tel que celui de Rive Droite accueille le public dans tous les âges de la vie, que ce soit du bébé jusqu'à la personne âgée.

Dès qu'on a une difficulté dans la vie, on peut se présenter dans un centre départemental, quelle que soit cette difficulté. Ça peut être effectivement : on a tout d'un coup une grosse facture de gaz qui nous arrive et on ne peut pas la payer, parce que c'est quelque chose qui nous arrive et qui n'était pas prévu ; on a un adolescent en crise, qu'on ne peut plus gérer, qui pose de grosses, grosses difficultés dans le quotidien ; on a un parent qui vieillit et on se pose la question de savoir « est-ce qu'il va pouvoir rester à domicile ou pas ? » ; « je n'arrive pas à accéder à mes droits » ; « je suis en grande difficulté et je n'arrive pas à faire mes démarches, je ne sais pas comment faire »...

Le centre départemental d'action sociale a de multiples professions, ce qui fait que nous, on peut effectivement soit proposer des professionnels qui vont vous aider, soit on vous renverra vers d'autres partenaires. On décline des politiques départementales sur les quartiers, pour les habitants. On est le lien entre le département et la vie de quartier avec sa spécificité.

Tous les jours, dans les centres départementaux, il y a une assistante sociale d'astreinte. Elle reçoit toutes les urgences qui peuvent se présenter dans la journée, principalement : la protection de l'enfance, « ce soir, je ne sais pas où dormir » et « je n'ai plus rien à manger ». Voilà vraiment les urgences principales qui font que, effectivement, l'assistante sociale d'astreinte va vous recevoir sans rendez-vous, va vous prendre, va évaluer votre situation, va voir comment traiter votre demande, comment on peut vous mettre à l'abri pour le soir, comment on peut protéger vos enfants dans la journée s'il le faut...

Magali Bars, infirmière : On a une mission de prévention, de protection et d'éducation. On voit les usagers par l'intermédiaire des assistantes sociales, en fait, à partir du moment où il y a une problématique santé évoquée. On doit assurer et organiser les bilans de santé des enfants dans les écoles maternelles de 3-4 ans. On dépiste tout ce qui est problèmes auditifs, on évalue le langage, tout ce qui problèmes visuels... On participe à l'évaluation des enfants en danger, aussi, et des personnes vulnérables. Concrètement, on rencontre plusieurs fois les personnes, au CDAS, on fait des visites à domicile, on est en lien aussi avec les différentes personnes intervenant autour de la famille, donc on peut être en lien avec le médecin traitant, on peut être en lien avec l'école, on peut être en lien avec la famille, les grands-parents... On évalue pour voir s'il y a réellement un danger pour l'enfant ou pour la personne vulnérable.

Sandrine Bargain, éducatrice : On a trois missions principales :

- on peut rencontrer les Finistériens parce qu'ils rencontrent un problème dans la prise en charge de leurs enfants mineurs ; donc, là, ça va être un accompagnement à domicile, à la demande des familles ;
- on intervient aussi pour les jeunes majeurs, donc les 18-21 ans, qui rencontrent des problèmes de rupture familiale et qui ont besoin d'un soutien éducatif ;
- et on peut être amenés à rencontrer les familles sans leur demande si on a des inquiétudes sur ce qui se passe à la maison pour des enfants éventuellement en danger.

Les personnes ne doivent pas craindre notre intervention puisqu'on est là pour accompagner des familles et leur donner des outils pour se débrouiller toutes seules et sans la médiation de la justice. Ça, c'est vraiment important et notre travail, on le conçoit vraiment dans cette idée-là, pour éviter qu'on en arrive à de la judiciarisation, et surtout que les familles soient autonomes pour gérer leurs difficultés par la suite.